

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 19/11/2012

Réception par le Prefet : 19/11/2012

Publication : 23/11/2012



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2012-11-6-4

Séance du vendredi 16 novembre 2012

C252

INSERTION PAYSAGERE DES LIGNES ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU le rapport du Conseil Général n° CG-2011-5-6-9 du 8 décembre 2011,

VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,

VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne du 30 mai 2012,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ accorde une subvention de 14 373 € pour l'insertion paysagère des lignes électriques et téléphoniques à la commune de CARSPACH, conformément au tableau figurant en annexe
- ❖ précise que la dépense correspondante sera prélevée sur le Programme C252 au chapitre 204 – fonction 71 – nature 204142.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 NOVEMBRE
2012

**Insertion des réseaux électriques et téléphoniques
PROGRAMME 2012**

| N° Opération | Maître d'ouvrage Libellé de l'opération | Montant Subventionnable | Taux | Montant de la subvention |
|--------------|--|----------------------------|-------|-----------------------------|
| IRE03834 | CARSPACH Insertion de lignes électriques et téléphoniques rue du Chêne | 71 863,00 | 20% | 14 373,00 |
| | | | Total | 14 373,00 |